

AVIS D'APPEL A PROPOSITION DE PROJETS COMPETITIVE AFRICAN RICE INITIATIVE (CARI)

L'Initiative pour un Riz Africain Compétitif lance son avis à manifestation d'intérêt pour le Fonds de Subvention et de Contrepartie (FSC) en vue de recueillir des propositions de projets dans ses trois pays d'intervention que sont le Burkina Faso, le Nigeria et la Tanzanie.

Les principaux groupes cibles du FSC sont les **organisations du secteur privé**. Dans des cas exceptionnels dûment justifiés, **les institutions du secteur public ou les organisations non gouvernementales** chapeautant un consortium de partenaires peuvent être éligibles en tant que partenaires chef de file du FSC. Si le partenaire chef de file n'est pas une rizerie, il faut qu'un des partenaires du consortium soit un acheteur avec lequel le partenaire chef de file a une relation bien établie. Tous les partenaires doivent être légalement reconnus et habilités à conclure des accords contractuels.

Les Structures éligibles doivent être bien établies et avoir un fort intérêt à accroître leur productivité tout au long de la chaîne de valeur riz. L'inclusion des petits producteurs et productrices de riz dans des modèles économiques durables est un principe fondamental de CARI. Exemple de quelques indicateurs clés:

- Augmentation de la productivité et de la qualité du riz paddy;
- Optimisation de la capacité de l'unité de transformation;
- Amélioration des liens d'affaires entre les acteurs clés de la filière riz;
- Amélioration du taux d'adoption des techniques de production durable de riz (www.sustainableice.org).

Le Fonds de Subvention et de Contrepartie est l'épine dorsale du projet CARI. Il sert de véhicule pour appuyer les partenaires pour l'accroissement de la productivité à l'échelle de la chaîne de valeur riz. Le partenaire / consortium du FSC est tenu de contribuer au moins à hauteur de 2/3 du budget du projet, la contribution de CARI étant limitée à 1/3 (maximum). En fonction de la portée et de la complexité du projet proposé, la part financée par CARI sera comprise entre 40 000 et 100 000 €. La durée maximale du projet est de 18 mois.

La Note conceptuelle (proposition de projet) ne devraient pas dépasser dix pages et devraient comprendre les points suivants:

- a) Rôles, responsabilités et contribution des partenaires du consortium: un protocole d'accord signé de tous les partenaires du consortium ou une lettre explicite d'intention (un modèle est disponible sur le site web de CARI) de coopérer et de contribuer au projet proposé doit être fourni ;
- b) Brève description qualitative du projet ;
- c) Problématique et pertinence du projet ;
- d) But et objectifs ;
- e) Indicateurs quantitatifs clés de performance ;
- f) Présentation de l'entreprise, structure du personnel et chiffre d'affaires annuel ;
- g) Rôles du fournisseur de services dans le projet ;
- h) Expérience avec des projets similaires ;
- i) Budget estimatif.

Le Conseil d'Administration du Fonds de Subvention et de Contrepartie examinera toutes les notes conceptuelles (propositions de projet). La sélection consistera principalement en une évaluation technique. Il s'agira d'évaluer dans quelle mesure chaque projet relève les défis le long de la chaîne de valeur riz. Seuls les projets qui enregistreront une note technique minimum seront invités à soumettre un document de projet complet. De plus, tous les candidats feront l'objet d'une évaluation de risques.

Pour plus d'informations sur CARI veuillez consulter: www.cari-project.org et pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec M. SAVADOGO Boukary à l'adresse : boukary.savadogo@giz.de

Veuillez noter que le délai de dépôt des notes conceptuelles est fixé au 28 février 2019. Veuillez utiliser uniquement le modèle fourni pour votre proposition de projet et l'envoyer à: boukary.savadogo@giz.de et Jean-Bernard.Lalanne@giz.de.

“Accroître la productivité tout au long de la chaîne de valeur riz”

